

Section1: IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Remplissage et finition légers

Prêt à mélanger pour finir les surfaces intérieures des cloisons sèches.

Fabricant

Voyage Canada Inc.
2424 Lakeshore Road
WMississauga, ON, Canada, 5LJ 1 4
(905)403K-2828

1.4Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence :

ChemTel
LLCMédical : 1-800-255-3924
International : +1-813-248-0585
Australie : 1-300-954-583
Brésil : 0-800-591-6042
Chine 400-120-0751
Inde : 000 800--100-M4086
exique : 800 099--0731

Section2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH (système général harmonisé) :

Sens. cutanée1 H317

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

Étiquetage SGH-É.-U.

Pictogrammes de danger :



SGH07

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H317Peut provoquer une allergie cutanée

Mises en garde :

- P261 Éviter d'inhaler (poussières, vapeurs, fumées).
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes protectrices.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P321 Traitement précis (voir la section 4 de cette FDS).
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Aucune donnée disponible

Section3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	%*	Classification des composants selon le SGH

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars, / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février, .)

Calcaire	Cendres, carbonate de calcium	Numéro de CAS1317-65-3	40 – 60	Non classifié
Perlite	Perlite, étendu/perché	Numéro de CAS93763-70-3	10 – 20	Non classifié
Kaolin	KAOLINE	Numéro de CAS1332-58-7	≤ 7.5	Non classifié
Palygorskite (longueur de la <5µmfibre)	Silicate de magnésium et d'aluminium, hydraté	Numéro de CAS12174-11-7	≤ 7.5	Non classifié
Mica	Silicates, mica / pigment blanc 20	Numéro de CAS12001-26-2	≤ 5	Non classifié
talc 3(MgH2(SiO3)4)	Silicate de magnésium / tétrasilicon undécaoxide de trimagnésium hydraté	Numéro de CAS14807-96-6	≤ 5	Non classifié
Copolymère d'acétate de polyvinyle			1 - 5	Non classifié
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle	Hydroxyéthylcellulose / Hydroxyéthylcellulose cellophane	Numéro de CAS9004-62-0	≤ 1	Irrit. cutanée ² , H315 Irrit. oculaire ² , H319 STOT, SE3, H335 Poussières comb.
1,3,5-triéthanol(), 1triéthanol-,352H,4H,6H	2,2,4,4-tetraéthanol, 1,3,5-triazine-2,4,6-triyltriéthanol/triazinetriéthanol	Numéro de CAS4719-04-4	≤ 0.25	Tox. aiguë ⁴ Oral :H302 Tox. aiguë ² Inhalation : poussières, brouillard :H330 Irrit. oculaire 2A :H319 Sens. cutanée ¹ , H317 STOT, RE1, H372

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

Section4: PREMIERS SOINS

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Généralités : Sensibilisation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Section5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars , / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février ,)

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales. Renferme des substances qui sont des poussières combustibles. Si ces substances sont séchées et s'accumulent, des concentrations de poussières combustibles peuvent se former dans l'air, s'enflammer et causer une explosion.

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'aluminium. Oxydes de magnésium. Oxydes d'azote. Oxydes de silicium.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

Section6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs.

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section ,13 Données sur l'élimination.

Section7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter d'inhaler (poussières, vapeurs, fumées). Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder sous clef/dans un endroit sécurisé.

Matières incompatibles : Acides forts. Oxydants forts.

Prêt à mélanger pour finir les surfaces intérieures des cloisons sèches. De plus, il peut être utilisé sur le bois et les surfaces en contreplaqué.

Section8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL) ou OSHA (PEL).

Calcaire1317-65-3)		
OSHA É.-U.	PEL-TWA OSHA :(mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (poussière inhalable)

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars, / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février, .)

Kaolin 1332(-58-7)		
ACGIH É.-U.	ACGIH - TWA(mg/m ³)	2 mg/m ³ (particules en suspension ne contenant pas d'amiante et contenant moins de < 1 % de particules respirable)
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme cancérigène pour les êtres humains
OSHA É.-U.	PEL-TWA OSHA :(mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (poussière inhalable)
Mica 12001(-26-2)		
ACGIH É.-U.	ACGIH - TWA(mg/m ³)	3 mg/m ³ (matières particulaires respirables)
OSHA É.-U.	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 mppcf (<1 % de silice cristalline)(Voir 2020 CFR 1910.1000 TABLEAU Z-3)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT) (mg/m ³)	3 mg/m ³ (contenant < 1% de poussières inhalables au quartz)
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. (mg/m ³)	1500 mg/m ³ (contenant < 1% de quartz)
Perlite93763-70-3)		
OSHA É.-U.	PEL-TWA OSHA :(mg/m ³)	15 mg/m ³ (industrie générale -poussière totale)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (poussière inhalable)
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)		
ACGIH É.-U.	ACGIH - TWA(mg/m ³)	2 mg/m ³ (particules en suspension ne contenant pas d'amiante et contenant moins de < 1 % de particules respirable)
ACGIH É.-U.	Catégorie chimique de l'ACGIH	Non classifiable comme carcinogène humain ne contenant aucune fibre d'amiante
OSHA É.-U.	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 mppcf ((ne contient pas d'amiante) contenant 1<% de quartz, si 1% de quartz ou plus; utiliser la limite de quartz)(Voir 29 CFR 1910.1000 TABLEAU 3Z-)
NIOSH É.-U.	REL. NIOSH (CMT) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (ne contenant pas d'amiante et < 1% de poussières inhalables au quartz)
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. (mg/m ³)	1000 mg/m ³ (ne contenant pas d'amiante et 1<% de quartz)

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars , / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février , .)

Section9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide
Aspect	: Pâte blanc cassé / beige
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 8.0 – 9.5
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1.1 – 1.3
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Légèrement soluble
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune connue.

Section10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales. Renferme des substances qui sont des poussières combustibles. Si ces substances sont séchées et s'accumulent, des concentrations de poussières combustibles peuvent se former dans l'air, s'enflammer et causer une explosion.
- : Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).
- : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- : Acides forts. Oxydants forts.
- : Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes d'azote. Oxydes d'aluminium. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de magnésium. Oxydes de silicium.

Section11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë (orale)** : Non classifié
- Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classifié
- Toxicité aiguë (inhalation)** : Non classifié
- Données LD50 et LC50** : Non disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non classifié
- pH** : 8.0 – 9.5
- Lésions/irritation oculaires** : Non classifié
- pH** : 8.0 – 9.5
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classifié
- Cancérogénicité** : Non classifié
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classifié
- Toxicité pour la reproduction** : Non classifié

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars, / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février, ..)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/effets après l'inhalation: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes/effets après le contact avec la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après le contact avec les yeux: Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes/effets après l'ingestion: L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Données LD50 et LC50 :

Kaolin 1332(-58-7)	
DL50 orale, rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 5000 mg/kg
Perlite93763-70-3)	
DL50 orale, rat	12960 mg/kg (Souris)
1 351352(H,4H,H,6H)-triéthanol 4719(-04-4)	
DL50 orale, rat	763 mg/kg
CL50 inhalation, rat	0,371 4mg/l/h (Temps d'exposition : 4h, Espèce : Wistar)
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	
Groupe CIRC	3
Statut du National Toxicology Program (NTP)	Preuve de cancérogénicité.
Palygorskite (12174-11-7)	
Groupe CIRC	3
Liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers	Figure sur la liste des substances cancérigènes selon la norme OSHA sur la diffusion des dangers.
1 351352(H,4H,H,6H)-triéthanol 4719(-04-4)	
CECOCO (inhalation, rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	0,03 6mg/l/h/jour (30 mg/m ³)

Section12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écologie – Généralités : Non classifié.

1 351352(H,4H,H,6H)-triéthanol 4719(-04-4)	
Poisson LC50 1	16.07 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Danio rerio [statique])
CE50, Daphnie 1	26.1 mg/l
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	
Poisson LC50 1	> 100 g/l (Durée d'exposition : 96 h– Espèce : Brachydanio rerio [semi-statique])
Remplissage et finition légers	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Remplissage et finition légers	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	
Poisson BCF 1	(aucune bioaccumulation)

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

Section13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Section14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars, / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février, .)

En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA) Non réglementé pour le transport DOT américain, IMDG, IATA et TMD du Canada

Section15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom chimique (N° de CAS)	Quantité à déclarer CERCLA	304 QD EPCRA	302 QPT SARA	SARA 313
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Calcaire1317-65-3)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Kaolin 1332(-58-7)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Mica 12001(-26-2)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Perlite93763-70-3)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
1 351352(H,4H,H,6H,H)-triéthanol 4719(-04-4)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Palygorskite (12174-11-7)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non
Copolymère d'acétate de polyvinyle	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Non

311SARA/312

Remplissage et finition légers

Avertissement pour la santé – Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Drapeaux TSCA des États-Unis

Nom chimique (N° de CAS)	États-Unis TSCA Drapeaux/ Autres informations
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)	XU - XU : indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).

Proposition de la Californie65

Nom chimique (N° de CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour l'appareil reproducteur féminin	Toxicité pour l'appareil reproducteur masculin
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle(9004-62-0)	Non	Non	Non	Non
Calcaire1317-65-3)	Non	Non	Non	Non
Kaolin 1332(-58-7)	Non	Non	Non	Non
Mica 12001(-26-2)	Non	Non	Non	Non
Perlite93763-70-3)	Non	Non	Non	Non
1 351352(H,4H,H,6H,H)-triéthanol 4719(-04-4)	Non	Non	Non	Non
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	Non	Non	Non	Non
Palygorskite (12174-11-7)	Non	Non	Non	Non
Copolymère d'acétate de polyvinyle	Non	Non	Non	Non

Énumérer les listes Right to Know

Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars , / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février , .)

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Calcaire1317-65-3)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Kaolin 1332(-58-7)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Mica 12001(-26-2)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Perlite93763-70-3)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

1 351352(H,4H,H,6H)-triéthanol 4719(-04-4)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Palygorskite (12174-11-7)

États-Unis – Massachusetts – Liste Droit de savoir

États-Unis – New Jersey – Liste de matières dangereuses « Droit de savoir »

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste de dangers pour l'environnement

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir) – Liste des matières dangereuses spéciales

États-Unis – Pennsylvanie – Liste DDS (Droit de savoir)

Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)

Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances)

du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada

Calcaire 1317(-65-3)

Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances)

du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada

Kaolin 1332(-58-7)

Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances)

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars , / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février , .)

du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Mica 12001(-26-2)
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Perlite 93763(-70-3)
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
1 351352(H,4H,H,6H,H)-triéthanol 4719(-04-4)
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Palygorskite (12174-11-7)
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada
Copolymère d'acétate de polyvinyle
Inscrit dans la LIS (Liste intérieure des substances) du CanadaInscrit dans la LES (Liste extérieure des substances) du Canada

Inventaires internationaux

Nom chimique (N° de CAS)	AICS Australie	Dinde CICR	Corée du Sud	EINECS UE	ELINCS UE	UE SVHC	UE NLP	Mexique INSQ
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Calcaire1317-65-3)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Kaolin 1332(-58-7)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Mica 12001(-26-2)	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Perlite93763-70-3)	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
1 351352(H,4H,H,6H,H)-triéthanol 4719(-04-4)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Palygorskite (12174-11-7)	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Copolymère d'acétate de polyvinyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Nom chimique (N° de CAS)	China IECSC	Japon ENCS	Japon ISHL	Japon PDSCl	Japon PRTR	Philippines PICCS	Nouveau- Zélande NZIOC	États- Unis TSCA
Cellulose, éther de 2-hydroxyéthyle (9004-62-0)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Calcaire1317-65-3)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Kaolin 1332(-58-7)	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Mica 12001(-26-2)	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Perlite93763-70-3)	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
1 351352(H,4H,H,6H,H)-triéthanol 4719(-04-4)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Talc 3(MgH2(SiO3)4) 14807(-96-6)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars , / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février , .)

Palygorskite (12174-11-7)	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Copolymère d'acétate de polyvinyle	Non	Non	Non	Non	NO	Non	Non	Oui

Section16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière : 01/25/2021

révision

_Résumé de la révision

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.2015-17.

Tox. aiguë2 Inhalation : poussières, brouillard :	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 2
Tox. aiguë3 Inhalation : poussières, brouillard :	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 3
Tox. aiguë4 Oral	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aquatique aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatique chronique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Poussières comb.	Poussières combustibles
Lés. oculaires1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. oculaire2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Irrit. oculaire2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Irrit. cutanée2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Sens. cutanée1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT, RE1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 1
STOT, SE3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique);3, irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique en cas d'inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes

ADR ADR – Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

AIHA : American Industrial Hygiene Association

IMDG International maritime dangerous goods code (Code international sur les marchandises maritimes dangereuses)

DOT : Department of Transportation (Département des transports)

IATA IATA – Association internationale du transport aérien

CAS Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society)

Remplissage et finition légers

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. , No. / le lundi mars, / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février, .)

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health

ou Institut national pour la sécurité et la santé au travail)

LC 50: Concentration létale, 50 pour cent

LD 50: Dose létale, 50 pour cent

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

OEL : LEMT – Limites d'exposition en milieu de travail

LEA Limites d'exposition autorisées

LECT Limite d'exposition à court terme

VLE Valeur limite d'exposition

TSCA Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS de Saint-Gobain, Amérique du Nord, SGH